

55 place Foch  
40380 Montfort-en-Chalosse

05 58 98 45 88  
contact@terresdechalosse.fr

Extrait du registre  
des délibérations

Séance du 22 octobre 2020

Le vingt-deux octobre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire Terres de Chalosse se sont réunis à la Maison Arts et Loisirs à Montfort-en-Chalosse, sous la Présidence de Monsieur Didier GAUGEACQ

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Francis DUBECQ (Baigts), Sandrine LAVILLE (Bergouey), Didier GAUGEACQ (Cassen), Benoît VIDAL (Clermont), Patrice BIELECKI (Clermont), Denis LANGLADE (Doazit), Frédéric DARGET (Doazit), Isabelle DUGENE (Gamarde les Bains), Chantal OMICIUOLO (Garrey), Didier ABOZE (Gibret), Patrick LABORDE (Goos), Fabrice LAUREDE (Gousse), Patrick MAN (Hauriet), Hélène TOMAS (Hinx), Patrick BETBOY (Hinx), Corinne TASTET (Hinx), Jean-Pierre TOLLIS (Hinx), Nadine DURRUTY-LARREY (Hinx), Jean-Louis CAPDEVILLE (Lahosse), Jean-Marc DUBAYLE (Larbey), Jean-Michel ROMERO (Laurède), Jérôme FRITSCH (Louer), Céline DUCASSE (Lourquen), Anne-Marie LAILHEUGUE (Maylis), Jean-Marie DARRICAU (Montfort en Chalosse), Valérie BODINIER (Montfort en Chalosse), Marie-Christine BRETTE (Mugron), Philippe MARSAN (Mugron), Marie-Hélène DANGOUMAU (Mugron), Éric DEGOS (Nerbis), Valérie JACQUELINE (Nousse), Philippe DENIS (Onard), Véronique LANUQUE (Ozourt), Fabienne LABY-FAUTHOUX (Poyanne), Tony ARTY (Poyartin), Daniel CAZENEUVE (Préchacq les Bains), Jean-Marc PRIAM (Préchacq les Bains), Francis CRABOS (Saint-Aubin), Yves DUCOURNAU (Saint-Geours d'Auribat), Sébastien CHAUGNAUD (Saint-Jean de Lier), Sabine LABARBE (Sort en Chalosse), Guillaume LALANNE (Toulouzette), Pascal HONTANS (Vicq d'Auribat)

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Ghislaine LALANNE (Caupenne), Jérôme CURUTCHET (Gamarde les Bains), Jean-Pierre FEIGNA (Gamarde les Bains), Michel DANGOUMAU (Larbey), Michel ROUSSEL (Laurède), Jean-Jacques DUFAU (Lourquen), Jean-Adrien ROBERT (Montfort en Chalosse), Martine MAURY (Onard), Thierry DARTIGUELONGUE (Poyartin), Thierry DUBOS (Saint Jean de Lier), Pascal BERNADET (Sort en Chalosse),

**Était absent** :

Nombre de délégués : 49

Nombre de délégués titulaires présents : 38

Nombre de délégués suppléants présents : 5

Nombre de pouvoir : 0

Date d'envoi de la convocation : 16/10/2020

Le secrétaire de séance : Monsieur Patrice BIELECKI (Clermont)

=====

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTFORT-EN-CHALOSSE ET ELABORATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CHALOSSE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DES TERRES DE CHALOSSE EN REPONSE AU PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'ENQUETE  
PUBLIQUE DU 9 OCTOBRE 2020



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2224-10 et l'article R. 2224-8 ;
- VU** le Code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-19 et suivants et R. 153-8 et suivants ;
- VU** le Code l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants, et plus particulièrement son article R.123-18 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-681 du 14 octobre 2015 par lequel l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse devient compétente « pour l'élaboration et le suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) » ;
- VU** la prescription d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) par délibération du Syndicat de Haute Chalosse du 25 mars 2015, dont l'élaboration a été reprise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la Communauté de communes Terres de Chalosse, suite à la dissolution de ce syndicat et à la fusion des deux anciennes Communautés de communes du Canton de MONTFORT-EN-CHALOSSE et du Pays de MUGRON au sein de la Communauté de Communes Terres de Chalosse devenue compétente ;
- VU** la Conférence Intercommunale réunissant les maires des communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse réunie le 25 novembre 2015, et le compte rendu établi lors de cette conférence ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse en date du 2 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse en date du 2 décembre 2015, arrêtant les modalités de collaboration entre l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse et les communes membres ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse en date du 17 février 2016, relative à l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) au nouveau Code de l'Urbanisme, et ce, suite au décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan local d'Urbanisme (décret entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016). Ainsi, la nouvelle réglementation (à savoir l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016) sera applicable au document de PLUi en étude ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse en date du 27 avril 2016 décidant que le PLUi prescrit par délibération du 2 décembre 2015, vaudra Programme Local de l'Habitat (PLH), conformément aux dispositions des articles L.151-44 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse en date du 6 juillet 2016, définissant les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté de Communes initialement arrêtées par délibération du 2 décembre 2015 ;
- VU** le débat lors du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse en date du 14 décembre 2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), et le procès-verbal qui en a été établi, débat faisant suite aux différents débats sur ce même PADD réalisés au sein de chaque conseil municipal des communes membres ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse en date du 14 décembre 2016, donnant son accord à la nouvelle Communauté de Communes Terres de Chalosse pour poursuivre et achever la procédure d'élaboration du PLUi valant PLH déjà engagé ;
- VU** l'arrêté préfectoral PR/DAECL/2016/n°742 portant création de la Communauté de Communes Terres de Chalosse issue de la fusion des anciennes Communautés des Communes du canton de MONTFORT-EN-CHALOSSE et du Pays de MUGRON en date du 2 décembre 2016 ;



- VU** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse accordant la poursuite et l'achèvement de l'élaboration du PLUi valant Programme Local de l'Habitat de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse par la Communauté de Communes Terres de Chalosse ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse en date du 18 mai 2017, arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU** l'approbation du Programme Local d'Habitat (PLH) par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse du 12 avril 2018 ;
- VU** la délibération du conseil communautaire Terres de Chalosse en date du 11 octobre 2018, relative à la suppression du volet habitat du PLUi en cours d'élaboration à l'échelle de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse, le PLUi ne valant donc plus PLH ;
- VU** le deuxième débat lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse en date du 4 avril 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse, et le procès-verbal qui en a été établi, débat faisant suite aux différents débats sur ce même PADD réalisés au sein de chaque conseil municipal des communes membres ;
- VU** le bilan de la concertation relative à l'élaboration du PLUi tiré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse en date du 4 juillet 2019 ;
- VU** le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse en date du 4 juillet 2019 ;
- VU** la notification du dossier de projet de PLUi aux Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA et PPC) en date des 19 juillet 2019, 1<sup>er</sup> août 2019, 2 août 2019 et 7 août 2019 ;
- VU** les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées (PPA et PPC) sur le projet de Plan Local d'urbanisme intercommunal et les éléments de réponses apportées, joints au dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- VU** l'avis de l'autorité environnementale de la Nouvelle Aquitaine N°MRAe 2019ANA244 du 30 octobre 2019 ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Chalosse en date du 31 octobre 2019 arrêtant les projets des zonages d'assainissement et des eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et les soumettant à enquête publique ;
- VU** l'avis de l'autorité environnementale de la Nouvelle Aquitaine n°2020DKNA14 relative à l'examen au cas par cas des projets d'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse en date du 8 janvier 2020 qui indique que ces derniers ne sont pas soumis à évaluation environnementale ;
- VU** les pièces du dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) soumis à enquête publique ;
- VU** les pièces des dossiers relatifs aux projets d'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse soumis à enquête publique ;
- VU** la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau n°E19000199/64 en date du 9 décembre 2019 désignant les membres de la commission d'enquête, à savoir Monsieur Pierre Jacques LISSALDE en qualité de Président, Madame Virginie ALLEZARD et Monsieur Philippe LAFITTE en qualité de membres titulaires ;
- VU** l'arrêté n° ACC.2020.01.041 du 30 janvier 2020 du Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ordonnant l'ouverture de l'enquête publique unique du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de MONTFORT-EN-CHALOSSE et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de MUGRON, et de l'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ;
- VU** l'enquête publique unique relative aux projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de MUGRON, et d'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse qui s'est déroulée en deux phases compte tenu de la crise sanitaire et de la pandémie de COVID-19 (période d'état d'urgence sanitaire et de confinement), à



savoir phase 1 du 9 mars 2020 à 9h00 au 16 mars 2020 inclus, et phase 2 du 7 septembre à 12h00 inclus au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse (siège de l'enquête publique), et au sein des 34 communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ;

**VU** l'arrêté n° 2020.03.101 du 31 mars 2020 du Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse de suspension à compter du 17 mars inclus de l'enquête publique unique du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de MONTFORT-EN-CHALOSSE et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de MUGRON, et de l'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ;

**VU** l'arrêté n° ACC-2020-06-248 du 23 juin 2020 du Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse portant reprise à compter du 7 septembre 2020 à 9h00 de l'enquête publique unique du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de MONTFORT-EN-CHALOSSE et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de MUGRON, et de l'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ;

**CONSIDERANT** les observations du public faites lors de l'enquête publique unique sur les dossiers du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Montfort-en-Chalosse, et de l'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ;

**CONSIDERANT** la remise du procès-verbal de synthèse du 9 octobre 2020 par le Président de la commission d'enquête publique à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres de Chalosse compétente et responsable des projets (PLUi, zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales), et plus particulièrement la synthèse des avis du public sus-visés, et les questions de la Commission d'Enquête.

Monsieur le Président rappelle l'ensemble des étapes de la procédure d'enquête publique unique du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de MONTFORT-EN-CHALOSSE et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de MUGRON, et de l'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse.

Il précise que suite à cette enquête publique et conformément à la réglementation en vigueur le Président de la Commission d'Enquête a remis le 9 octobre 2020 son procès-verbal de synthèse à la Communauté de Communes Terres de Chalosse (dans les 8 premiers jours suivant la clôture de l'enquête publique). Ce procès-verbal recense l'ensemble des avis émis par le public durant cette enquête publique, ainsi que les questionnements propres des membres de la Commission d'Enquête.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, « *le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations* », soit dans le cas de cette enquête publique unique portée par la Communauté de Communes Terres de Chalosse avant le 24 octobre 2020.

Ainsi, afin de préparer le mémoire en réponse de la Communauté de Communes Terres de Chalosse au procès-verbal du Président de la commission d'enquête publique susvisé, deux Comités de Pilotage rassemblant les élus de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ont été organisés le 19 octobre 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, (à l'unanimité, ou par 39 voix pour et 0 voix contre),

Sachant que les élus qui sont intéressés de près ou de loin par la constructibilité de terrain ou de droit à construire se sont retirés et n'ont pas participé au vote, à savoir : Madame et Messieurs Anne-Marie LAILHEUGUE (Maylis), Didier ABOZE (Gibret), Patrick LABORDE (Goos) et Pascal HONTANS (Vicq d'Auribat) ;



## DECIDE

### Article 1 :

D'acter le mémoire en réponse au procès-verbal du Président de la Commission d'Enquête publique, donnant ainsi sa position vis à vis :

- des avis du public émis durant l'enquête publique unique du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de MONTFORT-EN-CHALOSSE et du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de MUGRON, et de l'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes Terres de Chalosse ;
- et des questionnements des membres de la Commission d'Enquête publique inscrits dans le procès-verbal d'enquête publique sus-visé.

Ce mémoire en réponse, formalisé sous forme de tableau est joint en annexe de la présente délibération.

### Article 2 :

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes Terres de Chalosse et dans les mairies des communes membres de la Communauté de Commune Terres de Chalosse,

### Article 3 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré le 22 octobre 2020, à 21 h 15 heure, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Didier GAUGEACQ



**ANNEXE 1, A LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES TERRES DE CHALOSSE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2020**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL DE L'ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTFORT-  
EN-CHALOSSE ET AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ANCIENNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MUGRON, ET A L'ELABORATION DES ZONAGES  
D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES COMMUNES MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CHALOSSE**

**MEMOIRE EN REPONSE AU PROCES VERBAL DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUETE  
PUBLIQUE DU 9 OCTOBRE 2020**